Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le
ID : 033-213303746-20250312-202509BASSTDEPE-DE

MAIRIE
33820 SAINT AUBIN DE BLAYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-09

Nombre de conseillers
en exercice : **12**
présents : **11**
votants : **11**

OBJET :
AUTORISATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT

Date de convocation du Conseil : **04 mars 2025**
Affichée le : **04 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, **le 12 mars 2025,**
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT AUBIN DE BLAYE** dûment convoqué, s'est réuni à la mairie,

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE.**

Présents : Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine, MEYNARD Amélie.
Mrs ATTAL Frédéric, BERNARD Dominique, REREAU Damien, DUBERGEY Jacques, HALLER Lionel, OVIDE Arnaud, POTY Michel.

Absente : Mme TYBULE Marie-José.

M. le Maire explique qu'une partie des travaux d'investissement seront réalisés en début d'année 2025 et cela avant le vote du prochain budget.

- Considérant qu'il serait souhaitable de pouvoir payer les premières factures dans les délais autorisés par la loi,
- Considérant que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2025-02 vu qu'elle n'avait pas le détail des dépenses,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de la majorité de ses membres présents ou représentés, donne l'autorisation à M. Le Maire ou de son représentant, d'engager, de mandater et de liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart (1/4) des crédits ouverts au budget précédent comme suit :

	INVESTISSEMENT 2024 hors RAR	TOTAL	DEPENSES INVESTISSEMENT 1/4
2156	MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION	15 000,00 €	3 750,00 €
	TOTAUX	15 000,00 €	3 750,00 €

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le
ID : 033-213303746-20250312-202509BASSTDEPE-DE

Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme
Le **12 mars 2025**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le :

Le secrétaire de séance
Dominique BERNARD
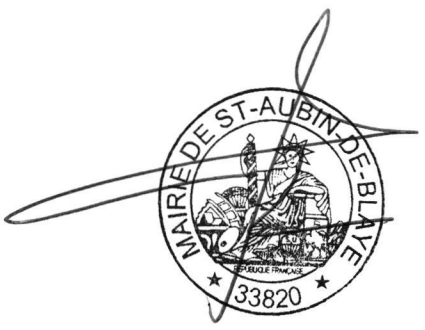
Le Maire
Arnaud OVIDE